DLP -2-6-61 073409

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE
(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 31, quai Voltaire, PARIS-7e - BAB. 48-38
C. C. P. PARIS 9063-96

Bulletin n° 8
Supplément n° 3

29 mai 1961

AVERTISSEMENTS

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Dans les régions touchées par les orages du 25 au 28 mai, le produit ayant été lavé un nouveau traitement doit être effectué de toute urgence s'il n'a pu être encore réalisé.

Dans les autres régions, compte tenu du développement de la végétation, un nouveau traitement devra être effectué dès réception du présent avis.

REMARQUES -

1) Des précipitations importantes, de l'ordre de 20 à 30 m/m et plus, ont été relevées dans les régions suivantes :

- département de la Seine en grande partie,
- régions Est et Sud de Versailles,
- bordure de Seine-et-Oise au Nord de Paris,
- Sud de Seine-et-Oise,
- département de Seine-et-Marne, sauf pratiquement le Sud où les précipitations ont été de l'ordre de 10 à 15 m/m.

2) Le mildiou n'est pratiquement présent que dans les cultures très hâtives et dans les secteurs les plus favorisés au point de vue températures. Des exceptions sont à noter cependant, sur cultures plus tardives mais situées à proximité de tas de déchets ou de parcelles cultivées en pommes de terre en 1960 et où existent des repousses contaminées sources d'infestation possible.

Dans les secteurs plus froids où d'ailleurs les cultures sont plus tardives (certaines régions de l'Eure notamment) les pommes de terre sont actuellement indemnes. Dans ces régions,si aucune tache n'existe et si le champ n'estpas situé à proximité de cultures atteintes, l'agriculteur pourra prendre le risque de différer ce traitement jusqu'à nouvel avis. Ceci peut intéresser les cultures levées début mai, principalement dans les régions non touchées par les derniers orages.

REMARQUE GENERALE - Nous rappelons qu'après des pluies importantes tout traitement doit être renouvelé le plus tôt possible. Ceci est valable en particulier pour les traitements conseillés dans le dernier bulletin.

L'Ingénieur et l'Agent technique
chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,
G. BERGER.

Imprimerie de la Station de l'Ile de France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
31, Quai Voltaire -Paris- (7°).

P 18